

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Réunion extraordinaire / Extra ordinary meeting Procès-verbal / Minutes

Lundi le 15 février 2021

À la session extraordinaire du Conseil de la Municipalité d'Otter Lake, tenue à la date susmentionnée à 17H30, sur ZOOM, et à laquelle sont présent Mairesse Madame KIM CARTIER VILLENEUVE; mesdames les Conseillères KATHLEEN GAUTHIER, CARLEN LAFLEUR, DESIREE TREMBLAY, VICKY DUBEAU et Messieurs les Conseillers ROBIN ZACHARIAS, IVAN LEBLANC tous formant quorum sous la présidence du Mairesse.

La Directrice générale Madame ANDREA LAFLEUR est aussi présente.

20-02-2021

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLÈRE KATHLEEN GAUTHIER
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adopté

21-02-2021

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER ROBIN ZACHARIAS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake adopte le règlement de taxation pour 2021 tel que présenté.

Règlement 01-01-2021 abrogeant et modifiant tous règlements antérieurs pourvoyant à la taxation pour l'année 2021 de la Municipalité d'Otter Lake.

Considérant Qu' un avis de motion a été donné le 2 février 2021;

Considérant Qu' il est opportun de réviser le taux de taxes et les taux de service pour l'année 2021

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Réunion extraordinaire / Extra ordinary meeting Procès-verbal / Minutes

Pour ces motifs,

Il est proposé par ROBIN ZACHARIAS et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 01-01-2021 abrogeant et modifiant tous règlements antérieurs pourvoyant à la taxation pour l'année 2021 de la Municipalité d'Otter Lake.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OTTER LAKE

Article 1 – Taux de taxes générale

- Article 1.1** Taux de 0.62 \$ par tranchée de 100 \$ d'évaluation foncière
- Article 1.2** 18 % d'intérêts sur les retards de paiements
- Article 1.3** Paiement de facture de taxe en 3 installations – si montant plus que 300 \$
- 1^{er} paiement de 40 % date d'échéance 1^{er} avril 2021
- 2^{ième} paiement 30% date d'échéance 1^{er} juillet 2021
- 3^{ième} paiement 30% date d'échéance 1^{er} septembre 2021

Article 2 Taux pour distribution du service d'aqueduc aux usagers:

Résidentiel	150.00 \$
Résidentiel avec commerce	225.00 \$
Duplex	300.00 \$
Triplex	450.00 \$
Quadruplex	600.00 \$
7 unités	1,050.00 \$
Restaurant	300.00 \$
Bar	300.00 \$
Motel/Restaurant	450.00 \$
Saisonnier	75.00 \$
Buanderie	450.00 \$
Garage	300.00 \$
Dépanneur	150.00 \$

Article 3 **Taux pour site de réception des matières résiduelles**

Fixe de 100,00 \$

Article 3.1 **Coûts additionnelle**

Canapé 100-150 lb 20.00 \$

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Réunion extraordinaire / Extra ordinary meeting Procès-verbal / Minutes

Causeuse	30-50 lb	10.00 \$
Chaise de cuisine	10-15 lb	5.00 \$
Matelas (régulier)	100 lb	10.00 \$
Matelas (très grand)	150 lb	20.00 \$
Sommier	40-50 lb	10.00 \$
Tapis, sous-tapis		0.20 \$ / livre
Bureau de chambre (petit)		10.00 \$
Bureau de chambre (gros)		20.00 \$
Matériel de construction		Montant établi au site de réception
Recyclage		aucun frais
Métal		aucun frais
Broussailles de moins de 4 pouces		aucun frais
Pneus		aucun frais
Batterie		aucun frais
Peinture		aucun frais
Électroménagers		aucun frais

Article 4 **Taux pour la mise aux normes des infrastructures d'eau potable règlement d'emprunt #005-11-2009**

ARTICLE 4.1

Pour pourvoir à 25% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Taux de 8,00 \$

ARTICLE 4.2

Pour pourvoir à 75% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe "A" jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Réunion extraordinaire / Extra ordinary meeting Procès-verbal / Minutes

échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés à l'intérieur du bassin.

ANNEXE A -	<u>Catégories d'immeubles</u>	<u>Nombre d'unités</u>	
A	<u>Résidentiel</u>		
	Immeuble résidentiel chaque logement	1	142.00 \$
	Immeuble résidentiel avec commerce	1,5	209.00 \$
	Immeuble saisonnier	1	142.00 \$
B	<u>Commercial</u>		
	a) Epicerie	1,5	209.00 \$
	b) Dépanneur	1,5	209.00 \$
	c) Salon de coiffure	1,5	209.00 \$
	d) Bar	1,5	209.00 \$
	e) Buanderie	2	276.00 \$
	f) Station de service	1,5	209.00 \$
	g) Roulotte de patate frites	1,5	209.00 \$
	h) Magasin général & articles variées	1	142.00 \$
	i) Commerce à but non lucratif	1	142.00 \$
	j) Boulangerie	1,5	209.00 \$
	k) Gîte du passant	1,5	209.00 \$
	l) Restaurant	1,5	209.00 \$
	m) Motel/Restaurant	2,0	276.00 \$
	n) Garage	1,5	209.00 \$
C	<u>Autre immeuble commercial</u>		
	a) Bureau professionnel	1,5	209.00 \$
	b) Bureau de poste	1,5	209.00 \$
	c) Bureaux gouvernementaux – privés	1,5	209.00 \$
D	<u>Terrain vacant construisible</u>	,5	75.00 \$

Article 5 **Roulottes**

Installation permanente : Installation de douze mois d'une remorque en dehors d'un terrain de camping commerciaux – 150,00 \$

Installation temporaire : Installation d'une roulotte à l'extérieur d'un terrain de camping commerciaux pour une période de 15 jours entre le 1er mai et le 31 octobre – 100,00 \$

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Réunion extraordinaire / Extra ordinary meeting
Procès-verbal / Minutes

Article 6 Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté

22-02-2021

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER IVAN LEBLANC
ET RÉSOLU

QUE la municipalité d'Otter Lake signe les contrats de service avec Payfacto et Nayax pour le processus de facturation de la station de lavage de bateaux.

NOTE: Conseillère KATHLEEN GAUTHIER contre la résolution

Adopté

23-02-2021

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLÈRE VICKY DUBEAU
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

QUE la réunion soit levée à 17H36.

Adopté

KIM CARTIER-VILLENEUVE, Mairesse

ANDREA LAFLEUR, Directrice générale